# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 7 juillet 2016 2.1

## FINANCES

# OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

# A DEUX ASSOCIATIONS

# (SCRIBOUILLE ET AMICALE DU PERSONNEL)

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

**"**Deux associations locales, Scribouille et l’Amicale du personnel de la Ville et du CCAS de Riorges, ont sollicité la commune pour l’obtention d’une aide exceptionnelle à l’occasion de l’organisation de manifestations devant marquer l’anniversaire de leur création : Scribouille en 1996 et l’Amicale du personnel en 1976.

Considérant la contribution que ces deux associations apportent à l’animation de la commune et compte tenu des manifestations prévues qui donneront l’occasion de rassembler d’anciens adhérents et permettront de renforcer le lien social sur la commune, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à chacune de ces deux associations.

* Pour Scribouille : 500 € sur un budget prévisionnel de 1 041 €, pour une "Nuit des Scribouillards" ouverte au public, qui se déroulera au centre social de Riorges autour de lectures, improvisations, ateliers d’écriture ;
* Pour l’Amicale du personnel de la Ville et du CCAS de Riorges : 1 000 € sur un budget prévisionnel de 3 500 €, pour un rassemblement festif des personnels actifs et des retraités, autour de jeux, de spectacles et d’une rétrospective des temps forts de l’association.

Ces aides, compte tenu de leur caractère de subventions exceptionnelles, seront versées à l’issue des manifestations considérées, sur présentation d’un bilan et la production de justificatifs de dépenses.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

* **500,00 €** à l’association Scribouille ;
* **1 000,00 €** à l’Amicale du personnel de la Ville et du CCAS de Riorges.